

DIVISION DE DOUAI

DEP-Douai-0701-2007 PF/NL
Affaire suivie par Patrick FUSIS
Tél : 03 27 71 22 50
Fax : 03 27 87 27 73
Mel : patrick.fusis@asn.fr

Monsieur Denis PODVIN
SARL Denis PODVIN
286, rue de Troisvaux
62130 GAUCHIN-VERLOINGT

Douai, le 24 AVR. 2007

Objet : Détection de plomb dans les peintures
Autorisation de détenir et d'utiliser des radionucléides en sources scellées
Renouvellement et mise à jour de l'autorisation suite à changement de local de stockage

Réf. : Formulaire daté du 15 mars 2007 et dossier correspondant

Référence à rappeler dans toute correspondance : T620417

Monsieur ,


Comme suite à votre demande rappelée en référence et en application de l'article L.1333-4 du code de la santé publique et de l'article 3-6°-g. de la loi n°2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, je vous prie de trouver ci-joint la décision d'autorisation qui vous a été accordée par l'Autorité de sûreté Nucléaire.

Cette autorisation vous permet de détenir et d'utiliser un appareil à fluorescence X destiné à la détection de plomb dans les peintures. Elle expire le 05 avril 2010 et est enregistrée sous le numéro T620417 (référence à rappeler dans toute correspondance ultérieure).

J'attire votre attention sur le fait que cette autorisation vous a été accordée à titre personnel et qu'elle n'est ni transférable ni annulable sans décision explicite de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le responsable de la Division
De Douai



François GODIN

Copie :
- IRSN/UES
- ASN/DIT (pôle sources)